

PROFIL DE POSTE INFIRMIER EN EHPAD (H/F) PÔLE DE REMPLACEMENT ET DE RENFORT

Titre/Métier

Infirmier en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) – H/F

Cadre d'emplois

Catégorie A de la Filière médico-sociale
Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux

Service d'affectation

Centre Communal d'Action Sociale, à venir Centre Intercommunal d'Action Sociale
Direction de l'autonomie
Pôle de remplacement et de renfort des EHPAD du CCAS, à venir CIAS

Missions

Le CCAS met en place pour ses 5 EHPAD, un pôle de remplacement et de renfort mutualisé afin de faciliter la gestion de l'absentéisme et garantir le bon fonctionnement des EHPAD. Ce pôle est amené à être étendu aux établissements territoriaux de l'agglomération dans le cadre du transfert de gestion des résidences pour personnes âgées au CIAS au 1^{er} janvier 2024.

L'agent a pour mission première de pallier les arrêts de courte durée des agents indisponibles d'un EHPAD ou de renforcer l'équipe infirmière de l'EHPAD.

Sous couvert de l'infirmier(ère) référent(e) de l'établissement en lien avec les fonctions de médecin coordonnateur et d'infirmière coordinatrice mutualisées, l'infirmier devra :

- Organiser et réaliser les activités de soins infirmiers dans le cadre du projet de soins, dans l'objectif de maintenir la santé et l'autonomie des résidents accueillis.
- Organiser et superviser le travail des professionnels dans le respect des valeurs et des bonnes pratiques professionnelles.

L'infirmier(ère) en EHPAD exerce son activité conformément au Code de la Santé Publique :

- Actes professionnels (R4311 articles 1 à 15)
- Règles professionnelles (R4312 articles 1 à 24)

Position hiérarchique

L'infirmier(ère) est placé(e) sous la responsabilité hiérarchique du coordinateur du pôle de remplacement et de renfort, sous couvert de l'encadrement présent sur chaque site.

Relations fonctionnelles

Au sein de l'établissement avec :

- Les directions des établissements (directeurs et adjoints)
- La directrice coordinatrice
- L'infirmier référent
- Le médecin coordonnateur
- L'infirmière coordinatrice
- L'ensemble du personnel : service soins, cuisine...
- Les résidents et leur famille

A l'extérieur de l'établissement avec :

- L'ensemble des professionnels de santé : médecins, kinésithérapeutes, pharmaciens, laboratoires, infirmiers libéraux...
- Les services hospitaliers et médico-sociaux
- Les services municipaux

Activités principales et responsabilités

- Participer à l'accueil, l'adaptation, et l'information du résident et de sa famille tout au long du séjour
- Recueillir et évaluer les besoins et les attentes du résident et organiser, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, le maintien de l'autonomie
- Participer au recueil des besoins et des souhaits du résident dans le cadre de l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets d'accompagnement personnalisés
- Assurer la mise en œuvre des soins infirmiers dans un but préventif, curatif et palliatif dans le respect des protocoles
- Appliquer les prescriptions médicales, assurer le suivi de la préparation des doses administrées (PDA) et la distribution des médicaments dans le respect de la sécurité du parcours du médicament
- Tenir à jour et suivre le dossier de soins informatisé et papier du résident
- Organiser et superviser au quotidien le travail de l'équipe soignante en collaboration avec les autres professionnels de l'établissement et informer l'infirmière référente des difficultés rencontrées
- Appliquer et faire appliquer les protocoles d'hygiène et les bonnes pratiques en matière de bien-être, de prévention et de sécurité des soins
- Actualiser ses connaissances et transmettre les informations nécessaires aux professionnels
- Animer les temps de transmissions et autres temps d'échanges

En l'absence des encadrants notamment le weekend, les infirmiers prennent des décisions en collaboration avec le cadre d'astreinte.

Compétences, qualités requises

Connaissances / Diplômes

Diplôme d'Etat d'infirmier

Savoir-faire et savoir être

- Connaissances techniques des soins somatiques et relationnels, dans le domaine gériatrique
- Connaissances des protocoles d'hygiène et de gestion de l'urgence
- Aptitudes au travail en équipe
- Aptitudes à l'encadrement, compétences relationnelles et pédagogiques
- Autonomie, sens des responsabilités et d'initiatives
- Sens de l'organisation, discrétion et disponibilité
- Polyvalence et adaptabilité

Lieu d'embauche

L'agent sera rattaché administrativement à un des EHPAD du CCAS puis du CIAS de La Roche-sur-Yon.

Il est amené à intervenir, suivant les besoins, en priorité dans un des établissements situés en priorité dans le secteur géographique d'affectation.

Conditions d'exercice

- L'agent est amené à se déplacer dans les différents EHPAD du secteur géographique d'affectation voire, suivant les besoins, dans tous les EHPAD du CCAS, puis du CIAS.
- Le travail est organisé en roulement intégrant des journées de repos et de travail fixes, y compris en weekends et jours fériés.
- Les horaires sont définis en fonction des besoins de remplacement dans les EHPAD (horaires continus et discontinus)
- Pose des congés par roulement en accord avec le responsable du pôle de remplacement et de renfort.
- 35 heures par semaine pour un temps complet, au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet
- Travail seul ou en équipe
- Respect du règlement intérieur des résidences pour personnes âgées du CCAS, à venir du CIAS.

Contraintes et difficultés

- Le poste requiert de la flexibilité, de la polyvalence et de la disponibilité.
- Adaptabilité (changement de lieu, changement de collègue, connaissance des résidents)
- Pénibilité physique (station debout prolongée, port de charges, manipulations de personnes dépendantes)
- Manipulation de produits toxiques et dangereux
- Risque biologique d'où certaines vaccinations obligatoires (DT Polio, BCG, Hépatite B, COVID)
- Participation aux astreintes IDE (nuit et week-end) selon planning établi : astreinte de sécurité avec déplacements si besoin (véhicule d'astreinte)
- Permis B obligatoire.

Avantages liés au poste

Régime indemnitaire afférent à la collectivité suivant grade de l'agent
Prime Ségur
Prime annuelle
Participation employeur pour la prévoyance et le contrat de mutuelle labellisé
CNAS / COSEL